

Annexe 1 - Dossier de candidature MIC

-Marchés Industriels Complexes-

ELIGIBILITE AU REGARD DE LA REGLE « DE MINIMIS »

STRUCTURE

Raison sociale :

SIRET :

Forme Juridique :

Date de création :

Appartenance à un groupe : OUI NON

Si oui lequel ?

Effectif cumulé :

Code NAF :

Activité :

Chiffre d'affaire N-1 :

Siège social en région Paca :

Adresse du siège :

Téléphone :

E-mail :

RESPONSABLE / DIRIGEANT

Nom, Prénom :

Fonction :

Règle de MINIMIS

Participation à une action collective pendant ces 3 dernières années : OUI NON

Aides publiques déjà obtenues par le porteur de projet :

La réglementation limite le montant des subventions sur trois années consécutives (règlement CE N°1998/2006 du 15/12/06 - aides «de minimis»). Veuillez indiquer, dans le tableau ci-après, la liste des aides attribuées par des personnes publiques, collectivités locales, Etat, Union européenne... (Ex : subventions, bonifications d'intérêt, exonérations fiscales,...) obtenues durant les 3 dernières années ainsi que l'assiette d'investissement sur lesquelles elles reposent.

DECLARATION DES AIDES PUBLIQUES AU TITRE DE LA REGLE « DE MINIMIS »

Madame, Monsieur :

Agissant en qualité de :

Représentant l'entreprise :

**Au titre de sa participation à l'opération intitulée « Accompagnement aux Marchés Industriels Complexes »,
déclare sur l'honneur selon le détail ci-après :**

- 1) Avoir bénéficié, au cours des 2 années fiscales précédentes et de l'année en cours, des aides publiques suivantes au titre de la règle «de minimis»**
- 2) Avoir connaissance d'aides déjà décidées pouvant faire l'objet d'un versement dans l'avenir**

Objet de l'aide (indiquer l'objet ou « néant »)	Financeurs	Date de la décision	Montant de l'aide	En rapport avec le présent projet (oui/non)
TOTAL				

Certifié exact et exhaustif (à recopier manuscrit)

Fait à _____,

le _____,

Signature

Cachet de l'entreprise

A retourner à :

Marc VALENTIN / CCI Marseille Provence – Palais de la Bourse – BP 21856 – 13221 Marseille Cedex 01